



ARRETE N° 2026_0162

règlementant l'accès au terrain de la plaine du buisson et du city park pour l'évènement

COURSE D'ENDURANCE des ECOLES

CATALPAS et BUISSON

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
VU le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
CONSIDERANT que l'évènement "Course d'endurance des écoles CATALPAS et BUISSON" se déroulera le vendredi 10 avril 2026 sur le terrain de la Plaine du Buisson et le City Park, situés rue René Grognet,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer l'accès à ces espaces afin d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de la manifestation,

ARRETONS

Article 1 : L'accès au terrain de la Plaine du Buisson et du City Park, situé rue René Grognet, est réservé exclusivement aux élèves, enseignants et accompagnateurs participant à la course d'endurance des écoles CATALPAS et BUISSON, le vendredi 10 avril 2026, de 11h30 à 16h30.

Article 2 : Toute personne extérieure à cet évènement ne pourra accéder à ces espaces durant la période précitée, sauf autorisation expresse de l'organisateur ou des services municipaux.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 2 ne s'applique pas à la Gendarmerie, à la Police Nationale, à la Police Municipale et au Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : Une signalisation sera mise en place aux entrées du site par les services techniques pour informer le public de cette restriction temporaire.

Article 5 : le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 11/03/2026

Le Maire

Denise SERRANO

Date d'affichage : 11/03/2026